

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Session ordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 6 novembre à 19h30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1  
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Aucun absent

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général et greffier,  
Me Sarah Cain, avocate externe au soutien du service du greffe.

\*\*\*\*\*

**A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

**B. Adoption de l'ordre du jour.**

**C. Adoption de procès-verbaux**

- 1) Séance ordinaire du 2 octobre 2023
- 2) Séance extraordinaire du 16 octobre 2023

**D. Période de questions.**

**E. Administration générale et financière**

- 1) Comptes du mois;
- 2) Reddition de compte PPA-ES 2021;
- 3) Demande de transport scolaire rue Craig;
- 4) Demande de traverse piétonnière au CLSC;

- 5) Fixation des dates et heures des séances régulières 2024;
- 6) Nomination du maire suppléant et d'un substitut;
- 7) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023 et des prévisions au 31 décembre 2023;
- 8) Demande de subvention PAFIRSPA;
- 9) Dépôt de demande subvention FRR-2;
- 10) Cotisation Réseau Biblio;
- 11) Facture Cœur Villageois;
- 12) Factures Garage Perron;
- 13) Facture Cain Lamarre – Relations de travail;
- 14) Adhésion PAMF pour les pompiers;
- 15) Adhésion PAMF pour élus;
- 16) Mini-Urgence;
- 17) Factures NORDIKEAU inc;
- 18) Annuler l'affectation à l'équilibre budgétaire de 253 000 \$ prévue au budget ;
- 19) Financement par le fonds de roulement;
- 20) Facture entretien des plates-bandes 2023;
- 21) Factures Cain Lamarre – Dossiers généraux;
- 22) Offre de service – Mutualisation Loi 25;
- 23) Facture Maçonnerie Forget & fils inc;
- 24) Facture Turco-Shank – Toitures Centre de qualification;
- 25) Facture marquage traçage Québec;
- 26) Facture Promotek;
- 27) Facture Fini Mur Gagnon;
- 28) Facture Bandes Cookshire et Johnville;
- 29) Résolution pour demande de diminuer la limite de vitesse sur 108, Alexander Galt;
- 30) Facture Cain Lamarre – Service de greffe;
- 31) Facture Truco-Shank;

## **F. Aménagement et urbanisme**

- 1) Citation de l'Église St-Peters;

## **G. Communication et vie communautaire**

- 1) Publicité – Jour du souvenir 2023 – The Record;
- 2) Demande citoyenne – But d'hockey;
- 3) Drapeau de la Petite Enfance;
- 4) Programmation Sports-Récréatifs – Gaiters Hiver-2024;
- 5) Transformation du local du rez-de-chaussée de l'édifice « Academy »;
- 6) Bibliothèque Cookshire-Eaton - Fermeture compte Desjardins;
- 7) Reconnaissance OBNL du CAB ;
- 8) Remplacement Isabelle Gagnon congé maladie – Embauche Sylvie Roy;
- 9) Droit passage 2023-2024 – Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner;
- 10) Proposition Budget Cœur-Villageois 2024;

## **H. Travaux publics**

- 1) Dépôt du sommaire Bilan eau potable 2022;
- 2) Signalisation Halte municipale;
- 3) Adjudication contrat Déneigement cours Johnville;
- 4) Adjudication contrat Surveillance des Travaux;
- 5) Adjudication contrat Déneigement cours Cookshire;
- 6) Embauche – Journalier occasionnel;
- 7) Adjudication contrat Raccordements inversés – plan d'action;
- 8) Forage bâtiments futurs;
- 9) Droit de passage Club auto-neige

**I. Sécurité publique**

- 1) Programme formation des pompiers;

**J. Avis de motion et dépôt**

- 1) Avis de Motion et dépôt du projet de Règlement numéro 337-2023 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux reliés aux activités en lien avec la Ville ;
- 2) Avis de motion de projet de Règlement de Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St.Peter's, située au 45 rue Principale Ouest;

**K. Étude et adoption de règlements**

- 1) Dépôt projet de Règlement entretien chemins privés;
- 2) Dépôt Projet de règlement Préemption;
- 3) Adoption Règlement taxes de mutation;
- 4) Adoption Règlement 322-2023 relatif à la Construction;
- 5) Adoption Règlement 332-2023 – général uniformisé.

**L. Varia**

- 1) Vitesse rue Legendre

**M. Période de questions.**

**N. Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

**A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2023-11-9185

Proposé par Jean-Marc Dickenson appuyé par Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **C. Adoption de procès-verbaux**

- 1) Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Résolution 2023-11-9186

Proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Josée Pérusse, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 tel que remis à chaque membre du conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séance extraordinaire du 16 octobre 2023

Résolution 2023-11-9187

Proposé par Marcel Charpentier, appuyé par Daphnée Raymond, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 tel que remis à chaque membre du conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **D. Période de questions**

1. Manon Chartier

Elle représente l'AFEAS de Cookshire au sujet du container de verre qui a été retiré. Le maire et le directeur général expliquent que depuis l'an dernier, le verre peut être mis dans le bac bleu et est récupéré chez Récup-Estrie.

2. Jacqueline Landry

Mme Landry pose des questions relativement au bac de verre.

3. Carole Saint-Pierre

Elle remercie les membres du conseil pour les rénovations au centre communautaire, et souligne l'excellent travail de René Lavigne.

Elle fait état de réparations qui doivent être effectués au centre communautaire.

Elle demande également un radar pédagogique à Sawyerville.

4. Gabrielle Bolduc et Frédéric Landry Simard

Ils remercient Gabriel aux travaux publics suivant les pluies et l'appel qu'ils ont fait à la municipalité afin d'éviter l'inondation de leur demeure.

Ils ont fait une demande pour avoir un radar de vitesse à Eaton-Corner.

5. Scott Graham

Il demande d'avoir des travaux de nivelage sur plusieurs chemins.

Le maire et le directeur général feront une tournée des chemins avec le directeur des travaux publics pour identifier les chemins nécessitant une réparation et identifier la problématique liée au nivelage (formation, machinerie, etc.).

6. Gervais Therrien

Il habite nouvellement à Sawyerville depuis 2023. Il indique que le terrain a deux zonage (blanche et verte). Il reçoit les services de la municipalité (eau et égouts).

Il a l'intention de faire une demande à la CPTAQ et souhaite obtenir l'appui de la municipalité.

Il mentionne aussi que le lampadaire près de sa maison ne fonctionne pas.

Il fait une plainte pour nuisance au 21 rue Principale sud.

7. Pete Lachance

Il revient sur les travaux de nivelage sur la rue près de chez lui. Il suggère de faire un rappel aux employés des travaux publics par rapport à la qualité du travail.

**E. Administration générale et financière**

1) Comptes du mois;

Résolution 2023-11-9188

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphnée Raymond et appuyé par Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Reddition de compte Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Résolution 2023-11-9189

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Roger Thibault, appuyée par Marcel Charpentier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Cookshire-Eaton approuve les dépenses d'un montant de 36 266 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande de transport scolaire rue Craig;

Résolution 2023-11-9190

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de transport scolaire au montant de 225\$ pour l'année 2022-2023 du propriétaire de l'immeuble situé au 500, rue Craig Sud, secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé en zone urbaine, qu'il n'y a pas de trottoirs et que le remboursement a été fait dans les années 2021-2022 et 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Cindy Duquette et résolu :

D'autoriser exceptionnellement le remboursement de frais de transport scolaire à madame Cynthia Bédard pour les années 2023-2024 sur présentation de preuve de paiement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Demande de traverse piétonnière au CLSC

Résolution 2023-11-9191

CONSIDÉRANT qu'un représentant du CLSC situé au 700 rue Craig Nord à Cookshire a présenté une demande pour la mise en place d'une traverse piétonnière face à l'immeuble;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Thibault et appuyé par Jean-Marc Dickenson de procéder à la mise en place d'une traverse piétonnière face au 700 rue Craig, à Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Fixation des dates et heures des séances régulières 2024;

Résolution 2023-11-9192

Proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Cindy Duquette, il est résolu de fixer, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, pour l'année 2024, la date et l'heure des séances ordinaires du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton comme suit :

Date	Heure
15 janvier 2024	19 h 30
5 février 2024	19 h 30
4 mars 2024	19 h 30
8 avril 2024	19 h 30
6 mai 2024	19 h 30
3 juin 2024	19 h 30
8 juillet 2024	19 h 30
12 août 2024	19 h 30
9 septembre 2024	19 h 30
7 octobre 2024	19 h 30
4 novembre 2024	19 h 30
2 décembre 2024	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6) Nomination du maire suppléant et d'un substitut;

Résolution 2023-11-9193

Proposé par Roger Thibault, appuyé par Marcel Charpentier, il est résolu :

De nommer la conseillère Daphnée Raymond pour agir comme mairesse suppléante et remplaçante au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

D'autoriser la conseillère Josée Pérusse à substituer cette dernière en cas d'empêchement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 et des prévisions au 31 décembre 2023;

L'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 et des prévisions au 31 décembre 2023 tels que présenté au conseil est déposé.

8) Demande de subvention PAFIRSPA;

Résolution 2023-11-9194

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Cindy Duquette, il est résolu:

- QUE le conseil autorise la présentation du projet « Sport pour toutes les générations » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la ville de Cookshire-Eaton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE le conseil désigne René Lavigne, France Dumont ou Martin Tremblay comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Dépôt de demande subvention FRR-2;

Le point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10)Cotisation Réseau Biblio;

Résolution 2023-11-9195

Proposé par Roger Thibault, appuyé par Daphnée Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie de la cotisation pour l'année 2024, correspondant à un taux de 4,07 \$ par habitant, conditionnellement à la réception d'une facture en début d'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11)Facture Cœur Villageois;

Résolution 2023-11-9196

Proposé par Josée Pérusse et appuyé par Cindy Duquette, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture du Cœur Villageois datée du 27 septembre 2023 au montant total de 7 000 \$, incluant les taxes, concernant le Cœur Villageois saison automnale 2023, le concert de Noël, le panneau d'interprétation et du Marché de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12)Facture Garage Perron;

Résolution 2023-11-9197

Proposé par Roger Thibault et appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture du Garage Conrad Perron et Fils portant le numéro 479 au montant total de 11 325,04 \$, incluant les taxes, concernant la réparation du véhicule 68-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13)Facture Cain Lamarre – Relations de travail;

Résolution 2023-11-9198

Proposé par Daphnée Raymond et appuyé par Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000026035 au montant total de 3 619,30 \$, incluant les taxes, datée du 30 septembre 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Adhésion PAMF pour les pompiers;

Résolution 2023-11-9199

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux sont déjà inscrits à un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Homewood offre à la Ville de couvrir les pompiers à des frais de 2.61\$ par mois par employés (taxes incluses).

Proposé par Marcel Charpentier et appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'ajouter les pompiers au programme à partir du 1er novembre 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Adhésion PAMF pour élus;

Résolution 2023-11-9200

CONSIDÉRANT QUE les employés sont déjà inscrits à un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Homewood offre à la Ville de couvrir les élus à des frais de 2.61\$ par mois par employé (taxes incluses).

Proposé par Daphnée Raymond et appuyé par Cindy Duquette, il est résolu d'ajouter les élus au programme d'aide aux employés à partir du 1er décembre 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Mini-Urgence;

Résolution 2023-11-9201

CONSIDÉRANT que l'entreprise Centre de santé de Cookshire – Comité de la mini-urgence a procédé à un agrandissement de ses installations sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton et veut offrir un service de mini-urgence aux patients du Haut St-François sans médecin de famille;

CONSIDÉRANT que cet investissement a permis d'une part de maintenir cette entreprise sur le territoire de la municipalité et, d'autre part, générera des revenus additionnels de taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière en vertu de l'article 92.1, 2<sup>e</sup> alinéas, de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été faite par résolution en mars 2019 selon les modalités suivantes :

1. l'aide financière accordée est d'un montant de 7 000 \$ par année, pendant cinq (5) années;
2. l'aide financière est versée le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année à la condition que l'entreprise ait payé toutes les taxes foncières dues à la municipalité;
3. l'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise maintienne ses activités sur le territoire de la municipalité pendant toute la durée des versements.

CONSIDÉRANT que l'aide financière de 2022 n'a pas été versée, car les modalités n'avaient pas respecté;

Il est proposé Roger Thibault, appuyé par Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton verse le montant de 7 000 \$, car l'entreprise Centre de santé de Cookshire – Comité de la mini-urgence a régularisé la situation. Le montant sera versé en 2024.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Factures NORDIKEAU inc.;

Résolution 2023-11-9202

Proposé par Daphnée Raymond et appuyé par Josée Duquette, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Nordikeau portant le numéro FA-11791 au montant total de 5 771,75 \$, incluant les taxes, datée du 30 septembre 2023 en lien avec les vidanges de boues à Sawyerville.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Annuler l'affectation à l'équilibre budgétaire de 253 000 \$ prévue au budget ;

Résolution 2023-11-9203

Proposé par Daphnée Raymond et appuyé par Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser l'annulation de l'affectation à l'équilibre budgétaire de 253 000 \$ prévue au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19)Financement par le fonds de roulement;

Résolution 2023-11-9204

CONDISÉRANT que la Ville a ajouté de l'éclairage au Parc Castonguay pour une somme de 21 671,91\$;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué des travaux d'aqueduc et d'égouts sur le chemin Jacques, dans le secteur Sawyerville, pour une somme de 37 117,28\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Cindy Duquette, il est résolu :

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement et soient remboursables sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20)Facture entretien des plates-bandes 2023;

Résolution 2023-11-9205

Proposé par Marcel Charpentier et appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Léo Hamel portant le numéro 2923 au montant total de 11 267,55 \$, incluant les taxes, datée du 5 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21)Factures Cain Lamarre – Dossiers généraux;

Résolution 2023-11-9206

Proposé par Roger Thibault et appuyé par Cindy Duquette, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000026250 au montant total de 1 142,05 \$, incluant les taxes, datée du 20 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22)Offre de service – Mutualisation Loi 25;

Résolution 2023-11-9207

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions de la Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) est la seule entreprise ayant soumis une offre de service;

Proposé par Roger Thibault et appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'accepter l'offre de service pour la Mutualisation Loi 25 de RCGT, annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23)Facture Maçonnerie Forget & fils inc.;

Résolution 2023-11-9208

Proposé par Marcel Charpentier et appuyé par Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Maçonnerie Forget & Fils inc. portant le numéro 1003 au montant total de 6 664,63 \$, incluant les taxes, datée du 3 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24)Facture Turco-Shank – Toitures Centre de qualification;

Résolution 2023-11-9209

Proposé par Josée Pérusse et appuyé par Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Turco-Shank Construction portant le numéro 2023-100 au montant total de 18 991,51 \$, incluant les taxes, datée du 29 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25)Facture marquage traçage Québec;

Résolution 2023-11-9210

Proposé par Cindy Duquette et appuyé par Daphnée Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Marquage Traçage Québec portant le numéro 3113 au montant total de 12 493,92 \$, incluant les taxes, datée du 25 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26)Facture Promotek;

Résolution 2023-11-9211

Proposé par Roger Thibault et appuyé par Daphnée Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Promotek portant le numéro PMK000418 au montant total de 15 234,19 \$, incluant les taxes, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27)Facture Fini Mur Gagnon;

Résolution 2023-11-9212

Proposé par Roger Thibault et appuyé par Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Fini Mur Gagnon portant le numéro 339 au montant total de 16 162,04 \$, incluant les taxes, datée du 30 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28)Facture Bandes Cookshire et Johnville;

Résolution 2023-11-9213

Proposé par Jean-Marc Dickenson et appuyé par Cindy Duquette, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Installation Sportives AGORA inc. portant le numéro 16625 au montant total de 112 526,03 \$, incluant les taxes, datée du 19 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29)Résolution pour demande de diminuer la limite de vitesse sur 108, Alexander Galt;

Résolution 2023-11-9214

ATTENDU QUE des citoyens habitant sur la route 108 entre le chemin Spring et l'intersection de la route 251 menant à Johnville ont demandé à la Ville de Cookshire-Eaton d'uniformiser la vitesse ;

ATTENDU QU'il y a trop d'alternance de vitesse dans le secteur de l'école Alexander Galt;

ATTENDU QU'il serait opportun d'enlever la zone de 90 km/h afin d'uniformiser le secteur et la vitesse maximale soit de 70 km/h entre la deuxième entrée de l'École Alexander Galt, direction Est, et le 3250 route 108 et de prolonger jusqu'au 3226, route 108, Cookshire-Eaton.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Marc Dickenson, appuyé par Roger Thibault et résolu

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au ministère des Transports de revoir à la baisse la limite de vitesse sur la section de la route 108 mentionnée ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30)Facture Cain Lamarre – Service de greffe;

Résolution 2023-11-9215

Proposé par Cindy Duquette et appuyé par Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000026464 au montant total de 1 432,77 \$, incluant les taxes, datée du 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31)Facture Turco-Shank;

Résolution 2023-11-9216

Proposé par Marcel Charpentier et appuyé par Daphnée Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Turco-Shank portant le numéro 2023-113 au montant total de 38 263,68 \$, incluant les taxes, datée du 2 novembre 2023, concernant le centre communautaire de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F. Aménagement et urbanisme**

1) Citation de l'Église St-Peters;

Il s'agit d'un point d'information. La ville de Cookshire-Eaton effectue des démarches pour que l'Église St-Peters soit cité comme bâtiment patrimonial.

**G. Communication et vie communautaire**

1) Publicité – Jour du souvenir 2023 – The Record;

Résolution 2023-11-9217

Proposé par Daphnée Raymond, appuyé par le Cindy Duquette, il est résolu d'autoriser une dépense pour une publication dans l'édition spéciale du Jour du Souvenir dans le journal The Record.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande citoyenne – But de hockey;

Résolution 2023-11-9218



CONSIDÉRANT qu'une demande de citoyens du voisinage de Sawyerville a été faite afin que les buts de hockey soient laissés sur place durant la saison sans glace;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dalles de patinoires permettent la pratique du dek hockey et du roller-hockey;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Cindy Duquette, il est résolu d'autoriser que les buts d'hockey soit laissés sur les patinoires durant la saison sans glace et qu'un éclairage soit planifié en conséquence.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Drapeau de la Petite Enfance;

Résolution 2023-11-9219

CONSIDÉRANT que la 8<sup>e</sup> édition de la *GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS* se déroulera du 20 au 26 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que c'est une cause qui tient à cœur aux conseillers de la Ville de Cookshire-Eaton;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu qu'en signe d'appui, la Ville hissera le drapeau le 20 novembre 2023;

Que le personnel administratif sera invité de porter le macaron soulignant la campagne;

Que Le Service des Communications fera état de cette action via son site Facebook afin de souligner l'importance de cette cause.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Transformation du local du rez-de-chaussée de l'édifice « Academy »;

Résolution 2023-11-9220

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée de l'édifice « Academy » d'Eaton-Corner est très peu utilisé;

CONSIDÉRANT que, ce local pourrait être proposé comme local locatif pour la tenue de réunions, d'activités culturelles et la pratique d'entraînement à faible impact;

Il est proposé par Daphné Raymond, appuyé par Cindy Duquette, il est résolu que le conseil donne son accord pour que le local au rez-de-chaussée soit offert

comme local locatif;

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Bibliothèque Cookshire-Eaton - Fermeture compte Desjardins;

Résolution 2023-11-9221

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Cookshire fait partie du Service des Communications et de la Vie communautaire et dépend des budgets de ce dernier

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Cookshire ne peut pas posséder un compte bancaire actif en parallèle du Service des Communications et de la Vie communautaire;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Josée Pérusse, il est résolu que le conseil autorise la fermeture du compte Desjardins;

Que les sommes restantes soient affectées au budget opérationnel de la bibliothèque de Cookshire et que celles-ci soient utilisées pour acheter de nouveaux livres.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Reconnaissance OBNL du CAB ;

Résolution 2023-11-9222

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par le Centre d'action bénévole du HSF auprès de la Ville afin d'être reconnu comme un organisme local bien implanté dans la Ville;

CONSIDÉRANT que le CAB est un OBNL de la MRC du Haut-St-François et qu'elle est active sur le territoire de Cookshire-Eaton;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Jean-Marc Dickenson, il est résolu que le conseil autorise l'ajout du CAB à la liste des OBNL profitant d'une tarification spéciale.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Remplacement Isabelle Gagnon congé maladie – Embauche Sylvie Roy;

Résolution 2023-11-9223

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Gagnon s'absente du travail pour une durée approximative de six à huit semaines pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Roy est déjà à l'emploi de la Ville à titre d'Agente de bureau occasionnel;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Gagnon doit être remplacée durant son absence

Il est proposé par Josée Pérusse, appuyé par Daphnée Raymond et résolu que Mme Sylvie Roy soit affectée au poste de Mme Isabelle Gagnon selon l'horaire régulier des bureaux de la Ville pour toute la durée de l'absence de Mme Isabelle Gagnon;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Droit passage 2023-2024 – Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner;

Résolution 2023-11-9224

CONSIDÉRANT que le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner a demandé à la Ville un droit de passage sur différents chemins municipaux requis par le tracé du sentier provincial 10 pour la saison hivernale 2023-2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Thibault, appuyé Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le droit de passage sur différents chemins municipaux pour la saison hivernale 2023-2024, selon les termes de la demande adressée à la municipalité par monsieur Pierre Tétreault, directeur des sentiers et des droits de passages, le 30 août 2023 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Proposition Budget Coeur-Villageois 2024;

Résolution 2023-11-9225

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la Ville par le Cœur-Villageois de leur autoriser un budget de 29 000 \$;

CONSIDÉRANT que les projections de dépenses sont réparties comme suit :

<b>Cœur villageois Cookshire-Eaton Projection - Budget 2024</b>	
Concertos apéros 3 & Concert Noël	15 000 \$
Les Murmures des Cantons	8 000 \$
Refonte des panneaux d'interprétation, i.e. Château Pope, Églises Trinity et St-Peters, entre autres.	4 000 \$

Marché de Noël + Publicités d'évènements	2 000 \$
<b>Total</b>	<b>29 000 \$</b>

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphnée Raymond, appuyé Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le budget prévisionnel 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## H. Travaux publics

1) Dépôt du sommaire Bilan eau potable 2022;

Le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable tel que présenté au conseil est déposé.

2) Signalisation Halte municipale;

Résolution 2023-11-9226

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire l'implantation d'une signalisation MTMDQ de type « halte municipale » à l'aire de repos de Johnville;

CONSIDÉRANT que le nombre de panneaux nécessaires est de 5, soit les suivants :

- 1 panneau « 1 km » route 251 nord au sud de Johnville;
- 1 panneau « 1 km » route 251 sud à l'entrée ouest de Johnville;
- 1 panneau « 1 km » sur Jordan Hill direction ouest vers Johnville;
- 1 panneau recto-verso avec flèche en avant de l'Aire de repos sur la route 251, (2 exemplaires dos à dos nécessaires pour montage recto-verso) .

CONSIDÉRANT que les pictogrammes qui devront apparaître sur les panneaux sont :

- Salle de bain;
- Station soin bébé;
- Eau potable;
- Wifi (À valider);
- Table pique-nique;
- Accès mobilité réduite;
- Bornes de recharge vélo et auto (dans un proche avenir).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Marc Dickenson, appuyé Roger Thibault et résolu que le conseil de ville demande au ministère des Transports l'installation de cinq (5) panneaux de signalisation annonçant l'aire de repos de Johnville, le tout tel que décrit dans la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Adjudication contrat Déneigement cours Johnville;

Résolution 2023-11-9227

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à deux fournisseurs pour le déneigement des cours à Johnville;

Il est proposé par Cindy Duquette, appuyé par Marcel Charpentier et résolu d'octroyer le contrat de déneigement des cours à Johnville à Excavation Kevin Bouchard pour un montant de 9 250\$ plus taxes pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Adjudication contrat Surveillance des Travaux;

Résolution 2023-11-9228

CONSIDÉRANT que Les services EXP inc. a soumis une soumission au prix de 22 000\$ plus taxes pour l'assistance technique durant la construction pour le rechargement granulaire de divers chemins ;

Il est proposé par Jean-Marc Dickenson, appuyé par Roger Thibault et résolu d'octroyer le contrat d'assistance technique à Les services EXP inc. pour un montant de 22 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Adjudication contrat Déneigement cours Cookshire;

Résolution 2023-11-9229

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à des fournisseurs pour le déneigement des cours à Cookshire;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Josée Pérusse et résolu d'octroyer le contrat de déneigement des cours à Cookshire à Kourtel Inc. pour un prix de 3600\$ plus taxes pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Embauche – Journalier occasionnel;

Résolution 2023-11-9230

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Cindy Duquette et résolu de retenir les services de monsieur Robert Grenier à titre de journalier occasionnel, rétroactivement au 17 octobre 2023, selon la convention collective en vigueur.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Adjudication contrat Raccordements inversés – plan d'action;

Résolution 2023-11-9231

CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente du projet de la nouvelle station d'épuration des eaux pour le secteur de Johnville, la Ville est tenue de démontrer qu'un programme d'élimination des raccordements inversés a été conçu et mis en place;

CONSIDÉRANT que ce programme est applicable à l'ensemble de la Ville et non seulement au secteur de Johnville;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à des fournisseurs pour la préparation du programme;

CONSIDÉRANT que Les services EXP inc. a soumis la plus basse soumission conforme au prix de 10 000\$ plus taxes.

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Marcel Charpentier et résolu d'octroyer le contrat de préparation du programme à Les services exp inc. pour un prix de 10 000\$ plus taxes;

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Forage bâtiments futurs;

Résolution 2023-11-9232

CONSIDÉRANT que la ville veut construire de nouveaux bâtiments au garage de Birchton;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville doit procéder à une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a demandé une soumission à NCL Enviroteck;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Josée Pérusse, et est résolu d'octroyer le contrat de préparation d'une étude géotechnique à NCL Envirotek au montant de 12 750 \$ plus taxes.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9) Droit de passage Club auto-neige

Résolution 2023-11-9233

CONSIDÉRANT que Club Auto-Neige Cookshire inc. a présenté une demande à la Ville afin d'obtenir des droits de passage sur différents chemins municipaux pour la saison hivernale 2023-2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Cindy Duquette et résolu d'autoriser les droits de passage sur différents chemins municipaux pour la saison hivernale 2023-2024, selon les termes de la demande adressée à la municipalité le 26 octobre 2023 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### I. Sécurité publique

#### 1) Programme formation des pompiers;

Résolution 2023-11-9234

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement

et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Marcel Charpentier et appuyé par Jean-Marc Dickenson et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **J. Avis de motion et dépôt**

- 1) Avis de Motion et dépôt de projet de Règlement numéro 337-2023 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux reliés aux activités en lien avec la Ville;

Résolution 2023-11-9235

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette qu'elle présentera à une prochaine séance le Règlement numéro 337-2023 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux reliés aux activités en lien avec la Ville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Avis de motion d'un projet de Règlement de Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St. Peter's, située au 45 rue Principale Ouest;



## Résolution 2023-11-9236

Avis de motion est donné par Jean-Marc Dickenson qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement citant le site et l'immeuble de l'Église St-Peter's situé au 45, rue Principale Ouest, Cookshire-Eaton.

Les motifs de la citation sont les suivants :

- **Synthèse des valeurs**  
L'intérêt patrimonial du site de l'église St-Peters repose d'abord sur sa valeur historique, sociale et d'usage. La fondation de la première église St-Peters en 1817, en tant que quatrième église construite dans les Cantons de l'Est, témoigne en ce fait même, l'importance économique de la Municipalité de Cookshire, qui devient un exemple probant de l'essor de la région au 19<sup>e</sup> siècle. Sa valeur historique, sociale et d'usage est significative puisque l'église desservait les anglicans d'Eaton, Bury, Dudswell et Newport. En plus de ces valeurs, l'étude thématique des églises mentionnée ci-haut spécifie les valeurs documentaires et intrinsèques ainsi que des valeurs d'authenticité et patrimoniales de l'église St-Peters.
- **Valeur documentaire**  
L'église St-Peters construite en 1868-1869 possède une valeur d'ancienneté supérieure, car elle compte parmi les plus vieilles églises de la MRC. Cependant, ce qui concourt à lui procurer une grande valeur c'est le rayonnement de la mission anglicane de Cookshire, et son enracinement dans la région. Dès 1817, une première église anglicane est construite à Cookshire., ce qui en fait, la quatrième des Cantons de l'Est. Cookshire était le siège de la mission permanente anglicane pour les cantons d'Eaton, Bury, Dudswell et Newport jusqu'au milieu du XIX siècle.
- **Valeur intrinsèque**  
La valeur architecturale de St Peters est exceptionnelle. Seule église anglicane de pierre sur le territoire à l'étude de la MRC du Haut-Saint-François, sa forme est directement inspirée de l'architecture néo-gothique issue du courant « ecclesisologist ». Elle représente l'archétype par excellence de l'église rurale anglaise. Même si cette église a fait l'objet de modifications vers 1896, cette intervention en a respecté parfaitement le style. L'intérieur se révèle aussi du plus grand intérêt.
- **Valeur d'authenticité**  
Dans son ensemble l'église se présente telle qu'elle était en 1896, après les travaux de reconstruction du clocher et de l'agrandissement de la nef. En ce qui concerne l'intérieur, une illustration ancienne nous fait constater que le retable est plus récent (1923) tout comme une partie du mobilier du chœur, dont la chaire. Le plus ancien vitrail date de 1896. Le décor intérieur a gardé en général son aspect de 1896 avec les bancs, les murs crépis, la

charpente ouvragée de la nef et du chœur. Il évoque le décor des églises rurales anglaises entre les XII et XIVe siècles.

- Valeur patrimoniale  
Une cote exceptionnelle revient évidemment à l'église St-Peter's. Elle a une grande valeur historique, du fait de l'enracinement de cette mission dans l'Estrie. Son caractère architectural est également digne d'intérêt. Le site, qui inclut un presbytère, ajoute encore à sa valeur.
- Milieu environnant  
L'église s'élève au centre du village et les habitations environnements sont intéressantes. On peut constater dans le Plan d'assurance incendie de 1897, que l'église St.Peters est situé sur le lot se trouvant à la croisé de la rue Principale et de la rue Craigs et qu'elle se situe à l'une des extrémités d'un grand terrain non construit qui deviendra le Parc des Braves, parc qui est aussi entouré d'importants immeubles municipaux, institutionnels et religieux dont l'hôtel de ville, l'école et le temple massonic.

Un avis public sera donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement pour informer toute personne intéressée du lieu et de l'heure de la séance du conseil local où les personnes intéressées pourront faire leurs représentations.

Le règlement entrera en vigueur conformément à l'article 134, soit à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité après l'adoption du règlement.

Le projet de règlement sera déposé lors d'une séance du conseil ultérieure.

## **K. Étude et adoption de règlements**

- 1) Dépôt projet de *Règlement numéro 338-2023 concernant l'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 338-2023 concernant l'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance* fut donné le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit également être déposé aux membres du conseil;

Il est noté qu'une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

- 2) Dépôt du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville* conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et Villes fut donné le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit également être déposé aux membres du conseil;

Il est noté qu'une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents

- 3) Adoption Règlement concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif.

Résolution 2023-11-9237

Sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyé Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 339-2023 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Adoption Règlement 322-2023 relatif à la Construction;

Résolution 2023-11-9238

CONSIDÉRANT qu'un avis de motif a été donné le 7 août 2023 par le conseiller Marcel Charpentier;

Proposé par Roger Thibault, appuyé par Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 322-2023 relatif à la construction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Adoption Règlement général numéro 332-2023 de la ville de Cookshire-Eaton.

Résolution 2023-11-9239

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2023 par la conseillère Josée Pérusse;

Proposé par Daphnée Raymond, appuyé par Josée Pérusse, il est résolu d'adopter le *Règlement général numéro 332-2023 de la ville de Cookshire-Eaton*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**L. Varia**

Aucun point n'est ajouté au varia.

**M. Période de questions**

1) Carole Saint-Pierre

Elle mentionne que la toiture du centre communautaire manque quelques bardeaux.

Elle questionne le conseil sur le drapeau de la petite enfance.

**N. Levée ou ajournement.**

Résolution 2023-11-9240

Sur la proposition de Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance ordinaire soit levée 20h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Greffier